



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 084-218400877-20231205-DL_912-DE

S²LOW

N° 912/2023

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 26
- Votants : 33

Pour : 33
Contre : 00
Abstention : 00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : 11.12.23

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Mme Marie-Thérèse GALMARD 2^{ème} adjointe au Maire.

Etaient présents

Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Valérie ANDRES, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Patrice DUPONT, Mme Aline LANDRIN, M. Armand BEGUELIN, Mme Christiane LAGIER, M. Claude BOURGEOIS, M. Michel BOUYER, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Christine JOUFFRE, Mme Chantal GRABNER, M. Patrick PAGE, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, Mme Frédérique VIDAL, M. Christian GASTOU

Absents représentés

M. Denis SABON représenté par Mme Catherine GASPA
M. Xavier MARQUOT représenté par M. Patrice DUPONT
M. Bernard VATON représenté par Mme Carole NORMANI
M. Nicolas ARNOUX représenté par Mme Céline BEYNEIX
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Jonathan ARGENSON
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Valérie ANDRES
M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU

Absents

M. Yann BOMPARD
Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 912/2023

Rapporteur : Mme Catherine GASPA

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À DIVERSES ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget » ;

Considérant que la commune d'Orange souhaite, d'une part, soutenir ses associations, et d'autre part, épauler les sportifs qui mettent la Ville à l'honneur ;

Considérant qu'il convient de valider les demandes de subventions ci-après :

| | Associations | Actions | Montants |
|---|--|---|----------|
| 1 | Les Enfants d'Arausio M. Sébastien MONTRIGNAC | - Suite à la sollicitation par France 3, pour représenter la Provence, participation aux frais de déplacement dans le cadre de l'enregistrement de l'émission « La meilleure danse folklorique » qui se déroulera en février en Alsace. | 3 000 € |
| 2 | Orange Passion Provence M. Romain FAVIER | - Participation financière pour l'organisation du Salon des Santonniers, reflet de l'image de la culture provençale, qui se déroulera le samedi 9 et dimanche 10 décembre 2023 au Hall des Expositions. | 3 500 € |

M. le Maire ne prend pas part ni aux débats, ni au vote et quitte à la séance à 10h20.
Mme Marie-Thérèse GALMARD 2ème adjointe au Maire prend la présidence de la séance.

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'allouer la subvention exceptionnelle à 2 associations comme susmentionnées dans le tableau.

Article 2 : de dire que ces associations ont satisfaits aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

Article 3 : de préciser que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023 ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de séance
Jonathan ARGENSON



Le Maire
Yann BOMPARD

